

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE L'UNION DÉPARTEMENTALE  
DES SAPEURS-POMPIERS DE LA GIRONDE**

**ST JEAN D'ILLAC**  
Espace Quérandeau

**SAMEDI 12 OCTOBRE 2024**

**NOTE A L'ATTENTION DES PARTICIPANTS AU CONGRÈS DE  
L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA GIRONDE**

Pour que l'Assemblée Générale ordinaire puisse valablement délibérer aux termes de l'article 16 des statuts de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde, il est nécessaire qu'un minimum de cent membres actifs soit présent ou représenté.

A cet effet, vous trouverez ci-dessous un modèle de procuration dont les membres présents voudront bien se munir.

Le Secrétaire Général

**POUVOIR  
(2 pouvoirs maximum par personne)**

Je soussigné (Grade – Prénom – NOM) :.....

du centre ou service de :.....

adhérent en qualité de « membre actif »\* à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde donne pouvoir, pour me représenter à l'assemblée générale ci-dessus indiquée à :

Grade – Prénom – NOM :.....

lui-même adhérent.

Fait à.....le.....

Signature

*\* Les membres actifs sont les Sapeurs-Pompiers, PATS et anciens à jour de leur cotisation.*